

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

**Arrêté**

**portant modification de l'arrêté du 27 février 2014 relatif à la nomination au Comité national d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,**

Vu les articles L. 323-1 à L. 323-16 du code rural et de la pêche maritime relatifs aux groupements agricoles d'exploitation en commun ;

Vu les articles R. 323-1 à R. 323-51 et notamment les articles R. 323-5 et R. 323-6 du code rural et de la pêche maritime ;

**Arrête :**

**Article 1er**

Sont nommés membres du comité national d'agrément des GAEC, pour une durée de trois ans, en qualité d'agriculteurs,

sur proposition de la Confédération paysanne :

M. LERAY (Laurent), titulaire et M. STOFLETH (Jacques), suppléant

sur proposition de la Coordination rurale :

M. CARRE (Vincent), en remplacement de M. BOYER (Philippe), titulaire

**Article 2**

La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **- 2 MAI 2014**

Pour le ministre et par délégation :

Le Sous-directeur des entreprises agricoles

  
Christophe BLANC